

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_133 : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LA ZONE D'ACTIVITÉ ECO²RIEUMAS ET L'AXE CYCLABLE MARSSAC-SUR-TARN/ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_133 : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LA ZONE D'ACTIVITÉ ECO²RIEUMAS ET L'AXE CYCLABLE MARSSAC-SUR-TARN/ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur cyclable, adopté par délibération en date du 14 décembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit d'aménager une voie verte entre la zone d'activité Eco²Rieumas et l'axe cyclable existant entre Marssac-sur-Tarn et Albi.

La zone d'activité Eco²Rieumas est en développement constant et accueille de nombreuses entreprises. Il s'agit d'un pôle générateur de déplacements très important. Cette zone est équipée d'une voie piétonne et cyclable en site propre le long de sa voie principale et d'un parking relais/covoiturage situé à proximité de l'échangeur de l'autoroute.

A ce jour, la traversée de l'échangeur, qui permet de rejoindre la voie cyclable Marssac-sur-Tarn/Albi, n'est pas aménagée pour les cyclistes et les piétons.

Ce nouvel aménagement a pour objectifs :

- de sécuriser la traversée de l'échangeur pour les cyclistes et les piétons ;
- de raccorder la zone d'activité Eco²Rieumas aux aménagements cyclables en site propre existants et d'encourager ainsi des salariés de la zone à réaliser leur trajet domicile-travail à vélo ;
- de renforcer l'attractivité du parking relais/covoiturage par son raccordement au réseau cyclable communautaire

Cette opération peut bénéficier du soutien financier de l'État (DSIL), du département du Tarn et de la région Occitanie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux d'aménagement d'une voie verte entre la ZA Eco ² Rieumas et l'axe cyclable Marssac-Albi	77 325 €	État (DSIL)	27 064€
		département	15 465 €
		région	7 732 €
		agglomération	27 064
TOTAL	77 325 €	TOTAL	77 325€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le nouveau schéma directeur cyclable communautaire adopté le 14 décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'aménagement d'une voie verte entre la zone d'activité Eco²Rieumas et l'axe cyclable existant entre Marssac-sur-Tarn et Albi

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux d'aménagement d'une voie verte entre la ZA Eco ² Rieumas et l'axe cyclable Marssac-Albi	77 325 €	État (DSIL)	27 064 €
		département	15 465 €
		région	7 732 €
		agglomération	27 064 €
TOTAL	77 325 €	TOTAL	77 325 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État, du Département du Tarn et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY